FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-354 DU 13 JUILLET 2006

Portant approbation du budget prévisionnel du Centre Régional pour la Promotion Agricole des départements du ZOU et des COLLINES (CeRPA-ZOU-COLLINES) pour l'exercice 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la proclamation le 29 avril 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2005-192 du 14 avril 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Vu le décret n° 2004-301 du 20 mai 2004 portant approbation des statuts des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) ;

Sur rapport du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 juillet 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre Régional pour la Promotion Agricole du Zou et des Collines (CeRPA-ZOU-COLLINES) pour l'exercice 2006, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 juillet 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche,

Cossi Gaston DOSSOUHOUI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MAEP 4 MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 CeRPA-ZOU-COLLINES 01 JO 1.